

DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 30 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	9	0	0

TELEMillevaches : Demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'équipe de Télé Millevaches par lequel elle sollicite une demande de subvention pour l'année 2015.

Cette subvention permettrait notamment à Télé Millevaches de poursuivre son programme de sauvegarde et de valorisation des archives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à **TELEMillevaches** une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2015.

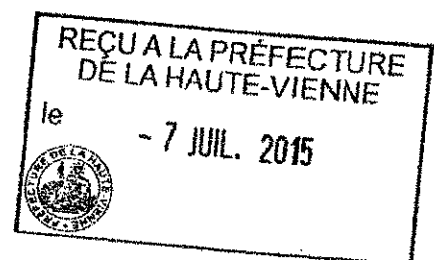
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 30 juin 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 29 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETARE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	9	0	0

Création site internet : Avenant N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 février 2015, il a été décidé de procéder à la création d'un site internet ; la réalisation du site a été confiée à la société NESKORPAS pour un montant de 1714.40 € T.T.C..

Monsieur le Maire précise que le site est en cours de création et présente l'avenant au devis initial : le montant de l'avenant s'élève à 100 € H.T. et correspond à la création domaine/hébergement, le montant total est de 1823.24 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au devis initial établi par la société NESKORPAS pour un montant de 100 €

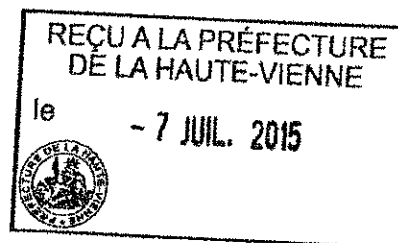
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 30 juin 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 28 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	4	4	0	5

Mise en place du prélèvement automatique et du paiement par Internet (TIPI) pour les factures d'eau émises par la collectivité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la procédure TIPI (Titres Payables par Internet), proposée aux collectivités locales par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il s'agit d'un dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur internet. Le site de paiement en ligne développé spécifiquement par la DGFIP permet aux collectivités locales, dotées ou non d'un site internet, de proposer le même niveau de service à leurs usagers, à savoir le règlement de leurs factures par carte bancaire sur internet, dans un environnement sécurisé.

Les avantages pour la commune sont les suivants :

- Amélioration du recouvrement en phase amiable
- Image de modernité et amélioration du service rendu aux usagers
- Développement de l'e-administration et des services en ligne

Les avantages pour les usagers sont les suivants :

- Service accessible 7j/7 et 24h/24
- Transactions sécurisées
- Simplicité et gratuité du service
- Aucune formalité préalable

Coût pour la collectivité :

Dans la mesure où la commune opte pour la version « page de paiement de la DGFIP », elle se dispense des dépenses de création et de développement du portail sur propre site internet ; cela évite également la gestion de la maintenance et de la mise à jour du portail.

Le coût de la gestion du télépaiement est supporté par la DGFIP,

Seuls les frais de commissionnement bancaire incombent à la commune (0.05 euros + 0.25 du montant de l'opération)

Services dont les produits pourront être payés par TIPI :

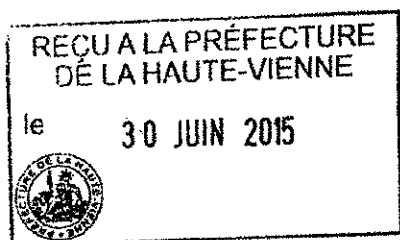
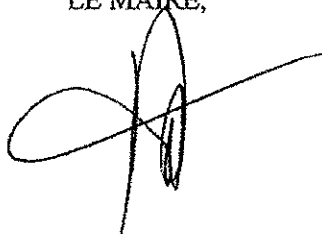
Monsieur le Maire propose de réserver d'appliquer cette procédure aux produits de vente d'eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de donner son accord pour l'application de la procédure pour les produits de vente d'eau potable
- d'autoriser le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service avec la Direction Départementale des Finances Publiques
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Augne, le 25 juin 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 27 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	0	0

Délibération - amortissement

Vu l'article L 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les communes de moins de 500 habitants qui exploitent un service d'eau ou d'assainissement dans le cadre de leur budget principal appliquent entre autres, les règles d'amortissements des régies industrielles et commerciales.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Réseau	40 ans
Matériel	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire

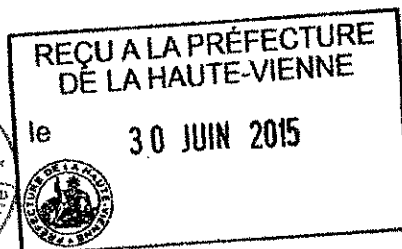
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 26 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETARE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	0	0

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite d'un montant de 5000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

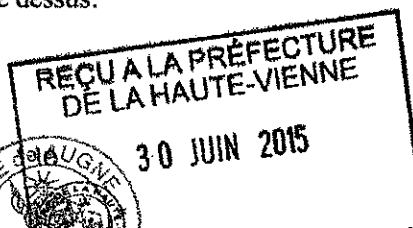
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 25 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	0	0

Création d'un emploi permanent à temps complet – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame LAQUAIS Pascale est actuellement Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} juin 2009 et qu'elle peut prétendre au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
- Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1) vu l'avis favorable à la détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade du Comité Technique en séance du 21 avril 2015

1) décident de créer à compter du 1^{er} juillet 2015 un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29.30 heures par semaine) et décident de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

2) Approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2015 comme suit :

AGENT	GRADE	Date de nomination
- LAHAYE Michael	- ADJOINT TECHNIQUE DE 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2015
- LAQUAIS Pascale	- ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2015

3) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

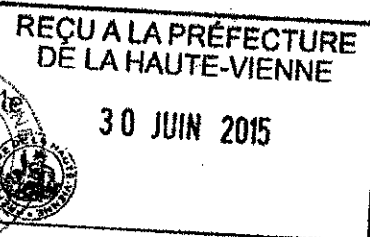
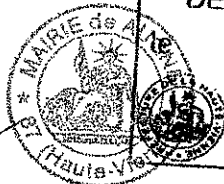
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 24 - 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel - LIVET Gérard - CHAMPAUD Marc - COUTAUD Philippe - SUBRENAT Valérie - LACOUTURIERE Marie-Pauline - ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent - LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges - LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	0	0

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 avril 2015

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Adjoint technique	- ADJOINT TECHNIQUE DE 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	- ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} classe	100%

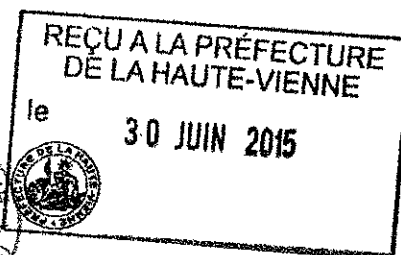
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,





DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 23 – 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ESCOBAR Dominique – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	8	0	1

SEHV : Programme de travaux d'effacement de réseaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'effacement de réseau avait été évoqué sur le secteur du bourg ; un courrier avait été transmis au Syndicat Energies Haute-Vienne pour solliciter la prise en compte de la demande d'enfouissement des réseaux sur ce secteur et connaître le montant des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme du SEHV pour les travaux d'effacement de réseaux est complet pour les années 2016 et 2017.

Il convient de décider de l'inscription de la commune d'Augne au programme 2018 pour l'effacement des réseaux du secteur « LE BOURG » (longueur prise en compte : 700 m) ; l'étude pourrait être réalisée en 2017 et les travaux en 2018.

Monsieur le Maire présente l'estimatif du coût des travaux :

Réseau électrique : 100 % à la charge du SEHV : 126 000.00 € T.T.C.

Réseau de Télécommunication : 100% à la charge du SEHV : 47 880 .00 € T.T.C.

Réseau d'éclairage public : 100% à la charge de la commune : 10 080.00 € T.T.C.

Matériel d'éclairage public (8 points lumineux) : 100% à la charge de la commune : 19 200 .00 € T.T.C..

Le montant total à la charge de la commune s'élève à 29 280 € étant précisé que ce montant pourra varier en fonction du matériel retenu par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de demander au Syndicat Energies Haute-Vienne d'inscrire la commune d'Augne au programme 2018 d'effacement de réseaux sur le secteur « Le Bourg » pour un montant estimatif de travaux de 29 280 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet

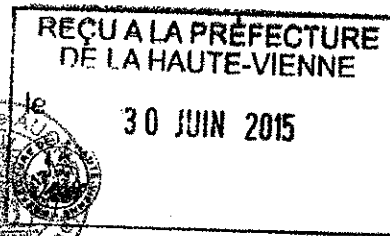
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,



DÉLIBÉRATIONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 22 - 2015

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel - LIVET Gérard - CHAMPAUD Marc - COUTAUD Philippe - SUBRENAT Valérie - LACOUTURIERE Marie-Pauline - ESCOBAR Dominique - TRUFFY Vincent - LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges - LACOUTURIERE Bernard

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	pour	contre	abstentions
11	9	9	0	9	0	0

Mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente

Mission de Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP)

Mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente pourront débuter en 2015.

La commune va bénéficier, pour cette opération, d'une aide du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux et d'une subvention au titre de la DETR et rappelle le montant des aides obtenues :

Montant estimatif des travaux : 111 400 € H.T.

- Subvention Conseil départemental : 37 760 €

- DETR : 27 850 €

Monsieur le Maire rappelle que trois architectes ont été contactés et ont répondu à l'appel d'offres pour la mission de base « Maîtrise d'Ouvrage public ».

L'ATEC a réalisé une étude de faisabilité, l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération est de :

- 88 100 € H.T.

- + 7048 € (forfait pour imprévus et actualisation à 8%)

- 95 200 € H.T. (montant estimatif total des travaux H.T.)

La commission des travaux s'est réunie jeudi 11 juin et a procédé à l'ouverture des offres.

Monsieur le Maire présente le résultat des offres :

BERTRAND Sophie	BERGERON Serge	MESNILDREY Juliette
14 096 €	11 900 €	10 948 €
16% sur la base de 88 100 € option mission OPC = 1762 €	12.5 % sur la base de 95 200 € mission OPC comprise	12.5 % sur la base de 95 200 mission OPC non comprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** Monsieur BERGERON Serge, Architecte D.P.L.G., pour assurer la mission de « Maîtrise d'Ouvrage Public » pour les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant de 11 900 € H.T.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 juin 2015.

LE MAIRE,

